



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Orchestres: Paris

Question écrite n° 37946

Texte de la question

M Jean-Jack Queyranne attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes qu'expriment les musiciens de l'Orchestre national de l'Opera de Paris concernant l'avenir de leur formation. Suivant les indications de M le ministre, l'ouverture en 1989 du nouvel opera de la Bastille conduira a baser l'orchestre et les chœurs de l'Opera de Paris dans ce nouvel etablissement. Il est envisage par la direction musicale qui vient d'etre nommee de constituer un nouvel orchestre avec un recrutement complet plutot que de proceder au transfert de la formation actuelle de l'Opera. Les musiciens qui composent cet ensemble s'inquietent legitiement de la disparition d'une formation prestigieuse et de leur propre avenir professionnel. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quelles conditions sera constitue l'orchestre de l'opera de la Bastille, de facon a tenir compte de l'acquis artistique incontestable que represente l'actuel orchestre de l'Opera de Paris.

Données clés

Auteur : [M. Queyranne Jean-Jack](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37946

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1093